



Encadrement des élèves aides-soignants et étudiants en soins infirmiers

OBJECTIFS

- Appréhender la notion de tutorat
- Initier une démarche d'évaluation des compétences
- Développer des aptitudes professionnelles nécessaires à l'encadrement d'un stagiaire

PUBLIC CONCERNE

Un groupe de 12 personnes : 6 Aides-soignants et 6 Infirmiers diplômés d'Etat

CONTENU DE LA FORMATION

- Connaissance du métier : rappel législatif concernant la formation et la profession
- Place du professionnel dans l'accompagnement de l'élève/étudiant
- Repérage des compétences à acquérir et/ou à développer
- Evaluation et accompagnement de l'élève/étudiant dans sa progression
- Place de l'évaluation normative dans la formation.

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Apports théoriques
- Travaux de groupes
- Jeux de rôles
- Exploitation d'outils de formation
- Travail en intersession
- Synthèse et élaboration d'outils adaptés à la structure d'accueil
- Evaluation et réajustement éventuel des outils mis en place

INTERVENANTS

- Formateur Infirmier
- Formateur Cadre de santé

LIEU

- Intra-muros
- En inter établissement à l'Institut Saint-Martin

DUREE ET DATES DES SESSIONS

- 4 jours (28h)
- dates nous consulter

COÛT

- 2 070 euros en intra hors frais de déplacement
- 2 150 euros en inter



RENSEIGNEMENTS - CONDITIONS GENERALES

MODALITES DES SESSIONS

Sur votre demande, toutes les formations peuvent être adaptées au contexte de votre établissement et organisées en intra si le nombre de stagiaires est suffisant.

INSCRIPTION - ANNULATION - DESISTEMENT

- Adresser votre inscription de préférence au moins un mois avant le début du stage
- Pour tout renseignement complémentaire joindre :
 - le secrétariat : 04.76.49.01.63
 - par mail : ifsi@ifsi-st-martin.com
 - consulter notre site : www.ifs-st-martin.com
- Si le nombre d'inscriptions est insuffisant l'Institut Saint-Martin se réserve le droit de reporter ou d'annuler la session à la date prévue. L'Institut en informe le stagiaire. Les sommes versées, le cas échéant, seront remboursées intégralement. Aucune indemnité ne sera versée au participant.
- Tout désistement devra être signalé 15 jours avant le démarrage du stage. A défaut, l'Institut Saint-Martin sera en droit de retenir ou de réclamer à l'établissement ou au stagiaire 20 % du coût de la formation à titre de dédit.
- Après réception de votre demande d'inscription, l'Institut Saint-Martin adresse :
 - . Une confirmation d'inscription et la convention de formation
 - . Une convocation pour les candidats

DATES

Toutes les dates mentionnées dans ce catalogue sont indiquées sous réserve de modifications.

HORAIRES

Les formations inter-établissements commencent généralement à partir de 8 h 30 et se terminent vers 17 h

LIEUX DE FORMATION

- Les formations inter-établissements sont organisées dans nos locaux à l'IFSI ou à l'EIBO.
- Toutes les formations intra sont organisées à l'initiative et sous contrôle du commanditaire de la formation.

INSTITUT SAINT-MARTIN

Association Hospitalière Dauphinoise Saint-Martin

Organisme de formation à but non lucratif agréé par le Ministère de la Santé et des Sports

Subventionné par le Conseil Régional Rhône-Alpes

CCP Grenoble 459 28E - Siret 779 554 898 000 22

N° Agrément : 82.38.00057.38

Tél : 04.76.49.01.63 - Fax : 04.76.84.01.78



FORMATION CONTINUE 2010
Préinscription et demande de convention pour l'employeur

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

.....

.....

.....

.....

☎ tél. fixe :

☎ tél. portable.....

☎ Courriel :

EMPLOYEUR ou ADRESSE PROFESSIONNELLE

.....

.....

.....

☎ tél. :

Fonction actuelle

Secteur d'activité

.....

Je souhaite me pré-inscrire à la formation :

.....

.....

Session :

.....

.....

Frais de formation pris en charge par :

l'employeur

par vous même

Date : Signature :